



DISPOSITIF DE VIABILITÉ
HIVERNALE SUR LES ROUTES
DE LOIR-ET-CHER

Hiver 2020-2021



DOSSIER DE PRESSE

Pour Nicolas Perruchot, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, « *Dans un département rural tel que le nôtre, les routes occupent une importance capitale. C'est pourquoi, leur entretien est une préoccupation permanente. Même si ces dernières années, nous avons été épargnés par des hivers rigoureux, le conseil départemental reste particulièrement attentif à la bonne organisation et à la rapidité d'exécution du plan de viabilité hivernale. Quelles que soient les conditions climatiques, les automobilistes doivent être en capacité de pouvoir rejoindre leur lieu de travail, d'effectuer des courses ou de se rendre à un rendez-vous médical. Conjuguant sécurité et performance, le plan de viabilité hivernale a notamment pour vocation d'éviter que certaines localités se retrouvent isolées, coupées du reste du monde. Ruraux comme citadins doivent pouvoir circuler tout aussi librement.*

Si le plan de viabilité hivernale a fait la preuve de son efficacité, le mérite en revient, sur le terrain, aux agents des routes, et notamment aux quarante-sept d'entre eux qui, du 30 novembre au 1^{er} mars prochain, se trouveront en astreinte permanente, prêts à se déployer à tout instant où les circonstances l'exigent et sous des conditions météorologiques compliquées. C'est à leur endroit que j'exprime ma gratitude, tout en invitant les automobilistes à la plus grande vigilance. Au-delà de la qualité de notre réseau routier, c'est dans la façon de conduire que la prudence doit sans cesse être de mise ».

Pour Bernard Pillefer, vice-président du conseil départemental de Loir-et-Cher en charge des routes, des infrastructures et du très-haut débit : « *La viabilité hivernale constitue un des enjeux majeurs pour le service des routes du conseil départemental. Quand bien même les hivers deviennent plus cléments, des périodes de verglas se produisent et nous devons y faire face afin d'assurer la sécurité des usagers de la route. Le département s'équipe en matériels performants et le personnel se tient mobilisé pour intervenir à bon escient ».*

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

I/ LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

1. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher mobilisé pour la sécurité de tous
2. Les objectifs du plan de viabilité hivernale
3. Cartographie du département

II/ L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Routes départementales : les niveaux d'intervention
2. L'information des usagers en temps réel

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

I/ LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

1. Le Conseil départemental mobilisé pour la sécurité de tous

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental est chargé de mettre en place une organisation spécifique pour assurer la viabilité hivernale sur l'ensemble des **3 424 km de routes départementales**.

Pour faire face aux intempéries hivernales (plus particulièrement le verglas et la neige) et assurer la sécurité routière dans le Loir-et-Cher, un Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) est réalisé. Il est complété par des Plans d'Exploitation de la Viabilité Hivernale (PEVH) révisés tous les ans qui précisent l'organisation interne à chaque Division Routes composée des centres d'intervention.

Une convention entre les départements de l'Eure-et-Loir, du Loiret et du Loir-et-Cher a été signée pour assurer le salage et le déneigement des routes limitrophes.

En Loir-et-Cher, le dispositif s'appuie sur 11 centres d'intervention répartis sur 3 Divisions Routes et du Parc routier :

- la **Division Routes Nord** (Vendôme, Mondoubleau, Montoire et Beauce la Romaine) ;
- la **Division Routes Centre** (Blois, Dhuizon et Pontlevoy) ;
- la **Division Routes Sud** (Romonranton-Lanthenay, Lamotte-Beuvron et Saint-Aignan)
- le **Parc routier**.

Objectif : garantir le désenclavement de chaque commune et des principaux sites d'activité dans les 24 heures après une chute de neige.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

DOSSIER DE PRESSE

Quelques chiffres clés sur le plan de viabilité hivernale...

- 3424 km de routes départementales.
- Près de 200 agents du Département travaillent à la sécurité des routes.
- 47 agents en astreinte permanente du **30 novembre 2020** au **01 mars 2021**.
- Un stock de sel initial de 3 500 tonnes pour parer à un événement neigeux exceptionnel d'une semaine.
- 2 500 tonnes répartis au cours d'un hiver « moyen ».
- Coût pour un hiver « moyen » : 700 000 €.
- 17 camions équipés de saieuses et de lames interviennent sur 18 circuits dont un circuit préventif traitant certains ponts et axes sensibles de la périphérie blésoise.

En dehors du réseau routier départemental, la mise en œuvre du service hivernal est assurée par Cofiroute sur les autoroutes, par l'Etat sur la RN 10, par les communes sur les voies communales et par les communautés de communes sur les voies communautaires.

Pour mettre en place son plan de viabilité hivernale, le Département définit les objectifs de traitement du réseau routier et affecte les moyens correspondants selon les priorités définies.

2. Les objectifs du plan de viabilité hivernale

Les objectifs définis consistent à traiter le réseau routier en le hiérarchisant pour permettre d'assurer en priorité :

- le traitement des axes structurants du département ;
- le désenclavement de chaque bourg ;
- la desserte des principaux sites socio-économiques ;
- le traitement des voies de liaison entre le réseau traité et les collèges, y compris les liaisons situées sur voies communales.

CONTACT PRESSE

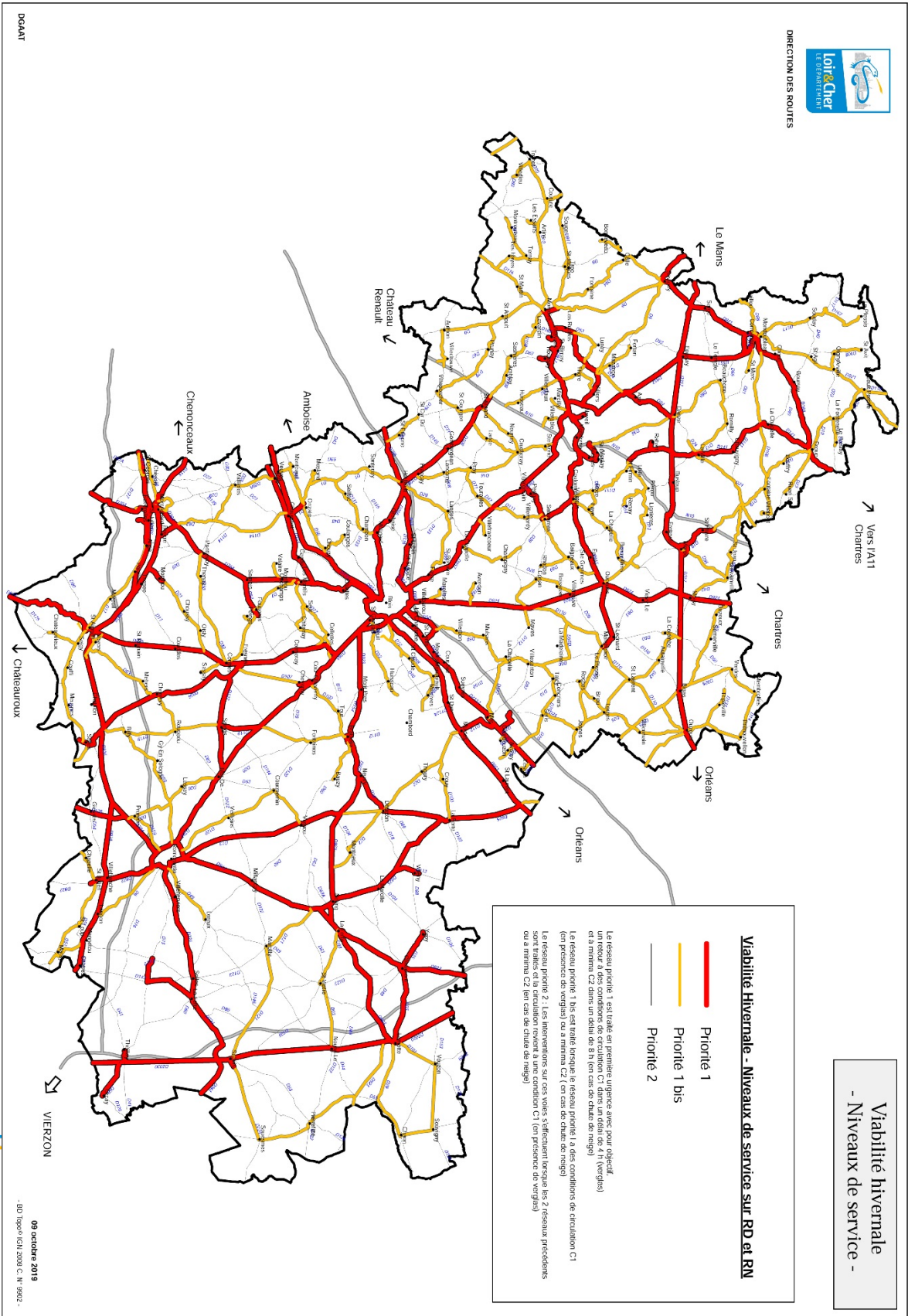
Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



Loir & Cher
LE DÉPARTEMENT

DOSSIER DE PRESSE

3. Cartographie du département



II/ L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Routes départementales : les niveaux d'intervention

Le dispositif d'intervention s'organise en 3 niveaux de priorité (cf.Cartographie) :

- Le réseau **priorité I** concerne les axes structurants à enjeux économiques et sociaux. Ce réseau est traité en première urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 4 heures en présence de verglas et dans un délai de 10 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour le désenclavement du bourg du Châtillon-sur-Cher et les accès à un certain nombre de collèges, desservis à partir du réseau de priorité I.

Ce réseau est constitué de 1 154 km de routes départementales et 15 km de voies communales.

- Le réseau **priorité I-bis** regroupe les routes départementales permettant le désenclavement de chaque bourg. Ce réseau est traité en deuxième urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 12 heures en présence de verglas et dans un délai de 24 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour l'accès au bourg de Courbouzon et aux collèges non réalisés en priorité I.

Ce réseau est constitué de 1 167 km de routes départementales et de 6 km de voies communales.

- Le réseau **priorité II de 1103 km**, est composé de toutes les autres routes départementales. Pour ce réseau, la durée de retour aux conditions de référence n'est pas définie.

Les interventions sont déclenchées en fonction des paramètres locaux issus de notre fournisseur de données météorologiques qui adresse au Conseil départemental trois bulletins quotidiens et, à tout moment, un bulletin d'avertissement en cas de phénomènes météorologiques particuliers.

Pour compléter le dispositif d'aide à la décision, 3 stations météo fixes ont été installées sur le département : à Epuisay sur la RD357, à Lamotte Beuvron sur la RD2020 et à Blois sur la RD956 (Pont Charles de Gaulle)

Des recueils d'information sont également fournis par les patrouilleurs de chacune des divisions Routes (température de l'air et de la chaussée, degré d'hygrométrie et état de la route).

C'est l'action combinée des fondants routiers employés (salage des routes) et du passage des véhicules qui permet d'obtenir une chaussée circulaire. Quant à la neige, elle est dégagée à l'aide d'une lame de déneigement adaptable sur chacune des saleuses.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

2. L'information des usagers en temps réel

Un large dispositif de communication est mis en place afin que les usagers soient informés 7j/7 et 24h/24 de l'état des routes départementales.

Une astreinte permanente est mise en place durant la période d'activation du service hivernal.

Assurée dans chaque Division par les responsables d'intervention, les patrouilleurs et les chauffeurs de véhicules ainsi que par les agents du Service Sécurité Gestion et Entretien de la Direction des Routes du Conseil départemental et les agents du Parc routier, cette astreinte permet d'optimiser le dispositif de viabilité hivernale grâce à des recueils d'informations de terrain qui viennent compléter les données apportées par notre fournisseur de données météorologiques.

Les informations peuvent être relayées très rapidement par les moyens de communication suivants :

- **Internet** : les informations sont diffusées sur les sites www.leloiretcher.fr et www.route41.fr ainsi que sur les réseaux sociaux de la collectivité. On y retrouve toutes les prévisions et les informations en temps réel concernant les conditions de circulation.
- **Médias** : tous les jours les radios Sweet FM et RCF Loir-et-Cher diffusent les messages d'alertes du Conseil départemental. Les messages sont adaptés en fonction des phénomènes climatiques.

Un dispositif d'alerte est prévu ad nombreux médias locaux, en période exceptionnelle, il permettrait d'informer les usagers des routes départementales en temps réel grâce à des « flash infos » dédiés aux conditions de circulation.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12